

B.55.42.64.- KL

5.6.48.

Copie B. 55. 48, A. 2.

Note pour Monsieur le Conseiller fédéral Petitpierre.

Dans les dernières années du conflit, différentes associations suisses s'occupèrent de compléter les secours matériels que la Suisse faisait parvenir aux victimes de la guerre en organisant, lorsque l'occasion s'en présentait une aide intellectuelle à ces populations. Ces associations travaillèrent à différentes reprises pour le Don suisse. Elles avaient déjà fondé, sous la direction de M. Herbert Lang, une Commission suisse pour l'aide par le livre.

Le Don suisse estimant, en 1945, que cette activité pourrait être rendue plus efficace si la Commission était transformée en un organe du Don suisse sous le nom d'"Aide suisse par le livre". Ceci fut fait. Un crédit de fr. 750'000.-- fut attribué par le Don suisse à l'Aide suisse par le livre qui reçut, à la fin de 1946, un second crédit, celui-ci de fr 250'000.-- que le Conseil fédéral lui accordait directement pour lui permettre de mener à bien l'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre allemands en Angleterre et en France. Le troisième et dernier crédit alloué à l'Aide suisse par le livre et celui de fr. 230'000.-- (fr 330'000.-- si on y inclut les fr 100'000.-- destinés au service des conférences), montant qui fut remis par l'intermédiaire du Don suisse.

Le 20 décembre 1947, l'Aide suisse par le livre demanda au Président de la Confédération et aux Conseillers fédéraux d'accorder à son organisation un crédit de fr. 1'000'000.-- pour lui permettre de continuer son activité, principalement en Allemagne. Cette requête était appuyée par:

le président de la Conférence des Recteurs suisses, M. Paul-Edmond Martin, Recteur de l'Université de Genève,

die Schweizerische Arbeiterbildungszentrale,

der Verein Schweizerischer Verlagsbuchhändler, président M. C. Lang,

der Schweizerische Buchhändlerverein, président Herbert Lang, président de l'Aide suisse par le livre,

la Société des Libraires et Editeurs de la Suisse romande,

die Schweizerische Caritaszentrale Luzern, Direktor G. Crivelli,

Prof. Dr. Ernest Staehelin, président de la "Literaturkommission des Hilfswerkes der Evangelischen Kirchen der Schweiz,



die Schweizerische Hilfsaktion für kriegsnotleidende Studenten, Vizepräsident Dr. H. Bosshardt, Zurich, ETH, der Schweizerische Schriftstellerverein, président Henry de Ziegler, secrétaire Franz W. Beidler,

Dr. Oscar Stämpfli, président des "Kantonalen Erziehungsdirektoren.

Le 5 février, l'Aide suisse par le livre écrivait au Chef du Département politique: elle réduisa sa demande de crédit de fr. 1'000'000.-- à fr. 600'000.-- au minimum.

Le même jour, son directeur, M. Lang, écrivait à M. de Haller pour lui expliquer la manière dont son organisation travaille: financement par le Don suisse et directement par le Conseil fédéral dans le cas exceptionnel des prisonniers de guerre allemands en Angleterre et en France, ainsi que par des dons de personnes privées; envois des meilleurs livres possibles, obtention d'un rabais de 45% sur les livres que l'organisation achète, ce qui représente une contribution de la part des éditeurs; première allusion au seul cas dans lequel l'Aide suisse par le livre accepta de contribuer à l'envoi, en Allemagne, d'un solde d'édition (6'000 volumes du "Jugendjahrbuch" de la "Büchergilde", qu'à la prière de M. Oprecht, par trois fois appuyée par le Département politique et M. de Haller, l'Aide suisse par le livre favorisa d'une subvention de fr. 2'000.--).

M. Lang ajoutait que ces 600'000.-- francs se décomposaient en fr. 480'000.-- pour les envois de livres et fr. 120'000.-- pour le service des conférences, dirigé par M. Zbinden.

12.2.48: requête de M. Zbinden au Chef du Département politique pour lui expliquer l'intérêt qu'il y aurait à continuer en Allemagne les conférences et les cours commencés pour les prisonniers de guerre allemands en Angleterre et en France. Coût: fr. 120 - 150'000.--.

12.2.48: M. Oprecht, Conseiller national, déclare au Chef du Département qu'il avait entendu dire que le Conseil fédéral accorderait une subvention d'un million à l'Aide suisse par le livre. Il estime qu'il faut être prudent car cette somme permettrait, en définitive, aux libraires de faire des affaires intéressantes en vendant des stocks de livres. M. le Conseiller fédéral Petitpierre répond que le Conseil fédéral a été sollicité d'accorder un crédit de fr. 600'000.--, que l'affaire est à l'examen et qu'aucune décision n'a été prise. Il retient la suggestion de M. Oprecht: demander l'avis du Comité de coordination pour l'aide intellectuelle à l'Allemagne dont M. Mugli est président.

21.2.48: M. Zbinden est reçu par M. de Haller qui le rend particulièrement attentif au fait que les conférences, qui auraient lieu en Allemagne, ne devraient pas en aucun cas donner l'impression d'une collaboration des œuvres d'entraide suisses avec les autorités d'occupation. Ce point avait d'ailleurs été particulièrement mis en valeur dans un projet de lettre au Chef du Département des Finances et des Douanes, soumis à l'approbation de M. le Ministre Zehnder, qui reprit cette argumentation dans une notice du 16 février.

27.2.48: M. Wetter, ancien Conseiller fédéral, président du Don suisse, accepte, à condition que son collaborateur, M. Olgiati, soit consulté, que les crédits que l'on consentirait à l'Aide suisse par le livre et à son service de conférences passent par le Don suisse.

1.3.48: M. Olgiati n'y voit aucun inconvénient.

4.3.48: M. Muggli, qui a été tenu, à titre personnel, au courant de nos projets et qui vient de réunir le 28 février à Zurich, une séance de son comité provisoire, dont fait partie M. Oprecht, a un entretien avec M. de Haller. Ainsi que M. de Haller lui a demandé, il a fait une enquête sur l'activité de l'Aide suisse par le livre: le résultat en est satisfaisant et M. Muggli se montre même frappé du sérieux avec lequel cette organisation travaille. Les services d'information et de presse du Département politique ont d'ailleurs effectué les sondages sur la distribution de livres en Allemagne par l'Aide suisse par le livre que les "Schaffhauser Nachrichten" avaient accusée de favoriser une littérature de tendance politique de gauche ainsi que de choisir avec peu de discernement les livres envoyés en Allemagne. Les réponses venues de Hannover, Stuttgart, Fribourg en Brisgau, Baden-Baden, Francfort sont favorables à l'Aide suisse par le livre, à la seule exception que certains des livres sont des romans ou des ouvrages de deuxième ordre qui ne sont pas utiles aux milieux intellectuels. L'Aide suisse par le livre explique d'ailleurs ceci par le fait qu'elle a envoyé en Allemagne des livres donnés par des particuliers et qu'une partie des volumes expédiés est destinée à des bibliothèques populaires.

Les renseignements recueillis par le bureau de M. de Haller sur l'activité de l'Aide suisse par le livre sont aussi favorables.

Le 5.3.48: Le Département politique fit une proposition au Conseil fédéral tendant à prélever sur les crédits restant à sa disposition des 40 millions votés par les Chambres en 1946, un montant total de Fr. 350.000.- remis au Crédit Suisse pour être employé de la manière suivante:

Fr. 230.000.-- pour les secours en livres
 Fr. 100.000.-- pour les conférences et
 Fr. 20.000.-- pour les frais de secrétariat du Comité de
 Coordination.

Le 11.3.48: M. Oprecht qui n'a évoqué cette question ni à la séance du Comité Muggli à Zurich le 28 février 1948, ni le jour même à Berne, exprime le désir qu'on traite ce cas lors d'une autre réunion. Les Pâques approchant, cela revenait à renvoyer cette affaire au mois d'avril, car la première réunion du Comité du Professeur Staehlin eut lieu à Olten le 30 mars. M. Oprecht d'ailleurs n'y parla point des crédits alloués à la Bucherhilfe.

Le 19.3.48: Le Conseil fédéral accepta la proposition. Le Chef du Département de l'Intérieur demande qu'on fasse un geste spécial en faveur de la ville de Brême, qui a fait récemment un don généreux à la ville de St. Gall. Ceci est communiqué à M. Lang, qui ne manquera pas de tenir compte du voeu exprimé par le Conseil fédéral. D'autre part, l'association "Pro Helvetia", désireuse que les conférences prévues pour l'Allemagne ne donnent pas l'impression que la Suisse collabore avec les puissances occupantes, M. le Conseiller fédéral Etter projette d'en entretenir personnellement M. Zbinden.

Le 8.5.48: M. Oprecht écrit au Chef du Département politique. Il affirme que

- 1) le Département politique se propose d'accorder de nouveaux crédits à l'Aide suisse par le livre:
- 2) il demande: "So weit Deutschland für eine neue Aktion der Büchergilde in Frage kommt, bitte ich, abzuklären, ob sich dies rechtfertigt";
- 3) il rend attentif au fait que le gouvernement militaire américain a mis à la disposition du commerce suisse de livres un montant d'au moins 40.000 \$ et probablement de plus de 100.000 \$ pour l'achat de livres destinés aux bibliothèques de la bizonne;
- 4) il demande qu'une enquête soit entreprise concernant l'activité de l'Aide suisse par le livre.

M. de Haller et M. Keel sont d'accord pour déclarer que

- 1) des crédits de Fr. 230.000.-- ont été accordés, il y a deux mois, à l'Aide suisse par le livre de sorte que les réclamations de M. Oprecht arrivent trop tard;

-5-

2) aucun nouveau crédit n'est prévu;

3) en ce qui concerne une enquête, on pourrait éventuellement se contenter des explications que l'Aide suisse par le livre a données, par l'intermédiaire du Don suisse, au Département de l'Intérieur, en date du 3.4.48. Puisque cependant le crédit de Fr. 230.000.-- a été accordé à l'Aide suisse par le livre par l'intermédiaire du Don suisse, dans laquelle cette organisation est d'ailleurs intégrée, il conviendrait de tenir M. Wetter au courant de la requête de M. Oprecht afin de lui permettre d'apprécier s'il est nécessaire d'entreprendre l'inventaire que celui-ci demande. Le Chef du Département politique a écrit dans ce sens à M. Wetter, dont la réponse ne nous est pas encore parvenue. Le même jour, il écrivait à M. Oprecht pour lui faire savoir que:

1) le crédit avait été accordé à l'Aide suisse par le livre le 19 mars;

2) aucun autre crédit n'est prévu;

3) la question d'une enquête avait été soumise à M. Wetter puisque le crédit avait été accordé par l'entremise du Don suisse;

4) M. Oprecht devait être au courant de ces faits, puisqu'il avait fait partie du Comité provisoire dirigé par M. Muggli et qu'il était membre du Comité de coordination définitif présidé par le Professeur Staehlin.

En effet, M. Oprecht aurait, à plusieurs reprises, exprimé le désir de discuter la question du crédit demandé par l'Aide suisse par le livre, d'abord lors de la séance du Comité Muggli à Zurich, le 28 février, puis à la séance de ce comité, qui eut lieu à Berne le 11 mars. Il aurait été bien inspiré de donner suite à ce projet, puisque M. de Haller, M. Keel, M. Oligiati, M. Lang et M. Muggli assistaient à l'une ou à l'autre ou aux deux réunions. Sortant de la séance du 11 mars, M. Oprecht exprima le désir que l'affaire du crédit demandé par l'Aide suisse par le livre soit encore différée afin de pouvoir l'examiner lors d'une séance du Comité Staehelin qui venait d'être constitué.

L'attitude de M. Oprecht dans toute cette affaire est incompréhensible: faut-il vraiment croire qu'il a contre l'Aide suisse par le livre des préventions bien établies, mais dont il n'a jamais donné les raisons de façon que les services fédéraux puissent, eux aussi, se faire une opinion ou bien doit-on penser qu'il ressent encore le fait d'avoir dû prier la "Bücherhilfe" de venir à son aide lorsque, au lieu des fr. 20'000.-- qu'il sollicitait en faveur de la "Büchergilde" pour envoyer 6'000 exemplaires du "Jugendjahrbuch" en Allemagne, la ville de Zurich ne

lui accorda que fr. 10'000.--. Cette attitude de M. Oprecht est d'autant plus inattendue que si finalement l'Aide suisse par le livre lui a donné fr. 2'000.-- c'est grâce à l'inter-
vention du Chef du Département politique et à la pression exercée en son nom par M. de Haller. Tout ce qu'on peut dire de ce malheureux épisode du "Jugendjahrbuch" c'est qu'il s'agit là d'un nombre considérable d'exemplaires d'un livre, que l'Aide suisse par le livre prétend avoir des tendances politiques, et qui a été donné par la "Bücher-
gilde" - sans qu'il soit fait mention, semble-t-il, des concours grâce auxquels ce don put être fait - aux autori-
tés françaises d'occupation en Allemagne. C'est-à-dire trois contraventions aux règles appliquées par le Don suisse en général et admises par les autres oeuvres suisses d'entr'aide.

D'autre part, le chiffre de \$ 100'000.-- est cité par l'Aide suisse par le livre elle-même dans sa re-
quête au Conseil fédéral: "Wir wissen ebenfalls, dass die USA bereits wieder einen Kredit von \$ 100'000.-- in Aus-
sicht nehmen für einen vordringlichen Einkauf in der Schweiz". Le chiffre d'un million de dollars cité par M. Oprecht correspond peut-être à des projets. Mais les livres qui seraient ainsi achetés ne pourraient pas se trouver entre les mains du public allemand avant le début de 1949, et, même s'ils lui parvenaient plus rapidement, ceci n'em-
pêcherait pas l'action de l'Aide suisse par le livre d'avoir entretenu un heureux effet.

Il n'y a là en tout cas rien qui permette à M. Oprecht de menacer d'une interpellation parlementaire; l'attitude qu'il a observée jusqu'à présent ne pourrait la faire tourner à son avantage puisqu'elle étalerait au grand jour le cas du "Jugendjahrbuch" et susciterait peut-être certains commentaires sur la situation financièrement très favorable qu'il occupe en tant que directeur de la "Bücher-
gilde". Rien qui lui permette, non plus, de prétendre jouir d'un droit de veto contre les décisions prises par le Conseil fédéral en vertu de pouvoirs dont ^{il} est investi par les arrêtés fédéraux qui ont mis ces crédits à sa disposi-
tion.

